

## État et pandémies

Le caractère exceptionnel de cette crise n'est pas l'épidémie elle-même : il y en a eu d'autres, de grande ampleur, comme la grippe asiatique de 1957-1958 ou la grippe de Hong Kong en 1968-1969. Tous les hôpitaux étaient saturés, plus de 1 million de personnes sont mortes dans le monde et pourtant les journaux en ont très peu parlé le plus souvent en minimisant la gravité de la maladie. Ce qui est exceptionnel, c'est que, cette fois, les pouvoirs en place ont considéré que le sanitaire devait l'emporter sur tout le reste et cela dans pratiquement tous les pays du monde. Le caractère extrêmement brutal de l'épidémie a pris tout le monde de cours et les gouvernements ont quasi tous fait le même choix, en confinant leur population pour sauver des hôpitaux eux-mêmes victimes des politiques budgétaires antérieures et permettre la prise en charge de tous les patients.

Cette pandémie représente un moment de vérité pour l'État : en testant sa capacité à instaurer l'état d'urgence sanitaire, elle révèle sa capacité à la souveraineté, alors même que sa légitimité a pu être fortement ébranlée dans certains pays comme en France avec le mouvement des Gilets jaunes puis les manifestations contre la réforme des retraites, en Espagne avec la crise indépendantiste en Catalogne et en Italie avec l'ébranlement de l'ensemble des institutions, à Hong Kong aussi.

La gestion du Covid marque une prédominance de l'intervention autoritaire de l'État, même si elle n'est pas automatiquement associée à la nation, bien que les premières déclarations de Macron sur « la guerre au virus » furent tenues sur un ton césarien et que le pouvoir est allé jusqu'à s'appuyer sur un « Conseil de défense ». On peut dire que derrière cette priorité (à retardement) donnée à la santé, il y a la nécessité d'une affirmation résolue des pouvoirs en place, mais qui doit conserver les apparences d'une politique éthique.

## Inégalités

La crise sanitaire est l'occasion, pour la presse, de se replonger dans la question des inégalités créées par les nouvelles mesures prises par les pouvoirs en place, ce qui est plus simple que d'aller aux racines de la domination du capitalisme. Ainsi, pour ce qui est de la fiscalité verte et alors que le mouvement des Gilets jaunes avait déjà posé la question des taxations énergétiques, l'impact de la fiscalité dite verte semble renforcer les inégalités. En effet, en valeur relative, cela nécessite un effort budgétaire bien plus important pour les ménages modestes : la fiscalité énergétique représente 4,5 % du revenu total des 20 % des ménages les plus modestes, trois fois plus que pour les 20 % de ménages les plus riches (1,3 % de leurs revenus). Pour la classe moyenne (le troisième quintile<sup>1</sup>), le poids est encore deux fois supérieur (2,5 % des revenus) à l'effort demandé aux plus aisés.

Les revenus ne sont pas le seul facteur d'inégalités des taxes vertes. Ainsi, les ménages vivant dans une commune rurale doivent payer en moyenne 1.160 euros par an de fiscalité énergétique, alors que ceux habitant Paris et sa zone urbaine ont droit à une facture bien moins élevée, à 665 euros. Le rapport gouvernemental montre que cette fiscalité représente en moyenne 2,8 % des revenus des ménages habitant dans une commune rurale, contre 1,3 % pour ceux habitant la région parisienne (*Les Échos*, le 28 octobre 2020, d'après un rapport pour le projet de loi de finances de 2021). Plus généralement les ministres des Finances des 37 pays de l'OCDE doivent se réunir pour discuter des conditions d'une croissance plus « inclusive » rendue encore plus nécessaire par la crise sanitaire. Des phrases comme « Personne ne doit être laissé de côté. Les inégalités détruisent notre contrat social et, à terme, menacent nos démocraties » et « taxer les grandes industries technologiques », « nous avons besoin d'une base fiscale adéquate » ont été prononcées, ce qui marque une intention de changement de cap par rapport aux trente dernières années (*ibid.*).

En Angleterre, la carte de l'épidémie reproduit, en risquant de l'accentuer, une persistante division socio-économique entre le nord et le sud de l'Angleterre. Le nord, environ 15 millions d'habitants, de Blackpool à Newcastle en passant par Liverpool, Leeds ou Hull, vit encore avec les traumatismes de la désindustrialisation brutale des années Thatcher, notamment la grève des mineurs de 1984-1985, très suivie dans le Nottinghamshire (centre-nord) et le Yorkshire (nord-est), mais cassée par le pouvoir conservateur. Les mines et les filatures ont fermé sans plans de reconversion pour des dizaines de milliers d'Anglais mis brusquement au chômage. Ces régions ne s'en sont toujours pas vraiment remises, accumulant un retard d'investissements et de croissance, encore aggravé par une dizaine d'années d'austérité conservatrice, à partir de 2008. Moindre accès aux soins de santé, aux transports en commun, à des emplois de qualité, espérance de vie réduite (71,9 ans en 2018 pour un homme vivant à Richmond, au sud de Londres, contre 53,3 ans à Blackpool, au nord-est, selon l'Institut national des statistiques)... Londres, 9 millions d'habitants, génère presque un quart du produit intérieur brut national et continue de proposer les emplois les mieux rémunérés du pays. Ce déséquilibre est une des explications souvent avancées du vote massif en faveur du Brexit dans certaines localités du nord du pays et des Midlands lors du référendum de 2016. Et, sans surprise, ces régions sont les premières à souffrir des conséquences économiques de la pandémie (*Le Monde*, le 29 octobre 2020).

Néanmoins, dans les pays à fortes mesures de chômage partiel (Allemagne, France) la situation est plus contrastée. Ainsi, l'Institut d'étude des politiques publiques en France constate qu'avec le chômage partiel, principale mesure en montant (34 milliards d'euros en 2020), les pertes de revenus des actifs durant le premier confinement du printemps (mars à

juillet précisément) dessinent une « courbe en U » selon le niveau de vie des ménages. Ceux qui ont le moins pâti de la crise sont les travailleurs modestes, qui ont été mis au chômage partiel car leur poste n'était pas télétravaillable — au niveau du SMIC, l'indemnité est de 100 % du salaire. Mais les plus aisés tirent aussi leur épingle du jeu : plus souvent en télétravail, ils ne sont pas passés par la case chômage. Au milieu de la distribution des niveaux de vie, la perte de revenu a été jusqu'à 0,4 % pour les actifs qui ne pouvaient télétravailler mais qui gagnant davantage, ne bénéficiaient que d'un remplacement incomplet de leur salaire lorsqu'ils étaient au chômage partiel (*Le Monde*, le 17 novembre).

## Crise sanitaire, travail et capital

D'une manière générale le Covid est un accélérateur des tendances en cours. On l'a vu ailleurs pour le télétravail où celui-ci conduit à une destruction encore plus grande des collectifs de travail, à une individualisation des tâches et des salaires<sup>2</sup>. La réduction du travail complexe en travail simple qui était l'hypothèse de Marx pour rendre possible une théorie de la valeur-travail s'éloigne par les deux bouts ; d'un côté, le travail simple, le plus important en nombre est remplacé par des processus automatiques et de l'autre le travail complexe, plus rare, devient une sorte de travail créatif en petites séries organisé comme un travail sur mesure. On assiste à un paradoxe pour un gouvernement libéral comme celui de Macron de chercher à imposer aux entreprises des mesures d'organisation du travail telles celles concernant le télétravail. Ainsi Castex en appelle-t-il devant les députés, au « recours au télétravail (qui) doit être le plus massif possible », précisant que « dans le secteur privé, toutes les fonctions qui peuvent être télétravaillées doivent l'être cinq jours sur cinq. » Le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal, a évoqué la possibilité de sanctions en cas de non-respect de cette nouvelle obligation. Au ministère du Travail, on précise que le protocole est « la traduction concrète » de l'obligation imposée par le Code du travail aux employeurs d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés et que ne pas respecter cette obligation « expose l'employeur à une sanction civile ou pénale ». Ce document a été modifié le 16 octobre pour intégrer l'instauration d'un couvre-feu. Il demande aux entreprises des zones concernées de fixer « un nombre minimal de jours de télétravail par semaine pour les postes qui le permettent » dans le cadre d'un « dialogue social de proximité ». Ailleurs, les entreprises y sont seulement « invitées<sup>3</sup> ». On croit rêver ! Une telle incompréhension de ce qu'est le monde de l'entreprise et du travail n'a jamais pareillement atteint un gouvernement ! On est dans le même délire que lorsque le ministre improbable Tapie voulait « interdire le chômage ».

La façon d'envisager le second confinement est un exemple du fait que du premier il n'a été tiré aucune leçon. Pour le gouvernement et l'État, le télétravail conçu comme une parenthèse

lors du premier confinement devient une recette pour le second alors que salariés... et patrons en ont fait l'amère expérience (stress, isolement pour les premiers, constatation de l'écroulement de la productivité pour les seconds). Cela est surtout valable dans les secteurs où ce type de travail est complètement nouveau ; cela l'est moins dans les secteurs qui ont déjà modifié leur organisation générale du travail dans cette perspective indépendamment de la situation de pandémie, par exemple les multinationales de la traduction (mais aussi celles du conseil en management, des bureaux d'études, de l'audit financier et organisationnel, la recherche, les médias, etc. Dans ces cas il y a également plus de stress pour les salariés, car les flux de demandes s'accroissent sans embauches, et pour les employeurs, il y a une augmentation de la productivité parfois reconnue par le versement de primes.

Les tendances en cours sont souvent relativisées par des contre-tendances dont Marx parlait dès les débuts du capital et donc le télétravail n'y échappe pas. Ainsi, le patronat résiste aujourd'hui à la directive gouvernementale et semble freiner des quatre fers à ce sujet pour le second confinement. Le gouvernement est d'ailleurs dans la mauvaise foi la plus totale qui diligente des inspecteurs du travail pour faire respecter ses directives sur le télétravail alors que depuis plusieurs années ces mêmes inspecteurs du travail ont été brimés, voire sanctionnés, par leur administration centrale quand ils essayaient de faire respecter le droit du travail.

Il en est de même avec l'économie de plateforme. Sa croissance a été le moteur de l'expansion de la Bourse américaine ces dix dernières années. Pas de bulle en vue pourtant, rien que la logique très rationnelle de la puissance (s'approprier des niches d'innovation qui permettent de contrôler un public captif) et ensuite des profits (dans cette relation inversée par rapport au lien traditionnel de causalité). Le rapport entre le cours de l'action et les profits n'est pas exceptionnel, bien loin des excès de la bulle de 2000. À une exception près, Amazon. Quand Apple vaut autour de 30 fois ses bénéfices, Amazon est à 300 puisque cette plateforme est la grande gagnante de la crise sanitaire<sup>4</sup>.

Cette croissance s'est produite en parallèle d'une baisse des taux d'intérêt et d'une politique accommodante de la banque centrale qui a conduit les investisseurs à préférer acheter des actions dont le prix augmentait sans cesse plutôt que les traditionnels bons du Trésor américains de moins en moins rentables du fait de la baisse des taux. Aujourd'hui, ce ne sont pas les Chinois ou les Allemands qui achètent la dette américaine comme il y a dix ou vingt ans, mais la FED elle-même. L'écrasante majorité des investissements étrangers s'est reportée sur la Bourse, et donc sur les Gafam, au fur et à mesure que ceux-ci prenaient du poids. Ils représentent à eux seuls 25 % du S&P 500 (l'équivalent américain du CAC40). En

effet, les États-Unis, qui épargnent peu et importent beaucoup, ont besoin de ces capitaux étrangers pour équilibrer leur balance des paiements. Or, ces capitaux étrangers ont tendance à ne plus financer le budget américain, mais l'expansion des Gafam. Fragiliser ces entreprises, en s'attaquant au monopole qui leur assure de si confortables revenus, c'est fragiliser toute la Bourse et par ricochet les portefeuilles des fonds de pension, l'afflux de capitaux étrangers et, *in fine*, le dollar. On comprend pourquoi les « régulateurs » américains ont quelques hésitations sur les mesures à prendre, alors qu'ils sont dans cet écheveau de contradictions. De fait, les Gafam sortent renforcées de la crise sanitaire qui rend leurs produits et services essentiels pour travailler. Ainsi, Amazon, Alphabet, Facebook et Apple ont publié de bons résultats trimestriels. Seul Apple pâtit d'un recul des ventes d'iPhone de 20 % en un an, à cause du décalage de la sortie de ses nouveaux modèles 5G au mois de novembre. Les bons résultats trimestriels publiés mercredi par les quatre géants de la côte Ouest montrent que la menace d'une régulation plus stricte n'a, pour le moment, pas d'impact sur leur puissance (*Les Échos*, le 2 novembre)

En France, le secrétaire d'État au numérique Cédric O a trouvé une « solution » qui est de « numériser les petits commerces », dont seuls 30 % auraient un site, contre 72 % en Allemagne (la France occupe le 10<sup>e</sup> rang dans l'utilisation des technologies numériques). Nul doute que le second confinement va accélérer sa perspective ! Dans le même ordre d'idées, Patrick Vignal, député LREM qui se rêvait un temps grand défenseur du petit commerce puisqu'il avait signé la proposition de loi pour un moratoire sur la taxe des les entrepôts d'e-commerce, plaide maintenant pour « créer localement des “Amazon made in France” et “made in quartiers” ». Pour cela, l'État doit offrir des moyens humains et techniques pour numériser les inventaires et, pourquoi pas, « battre Amazon à son propre jeu » (*Le Monde*, le 7 septembre). Le retour de la *start-up nation* ! Toutefois le principe d'une tendance est qu'elle ne reste qu'une tendance, alors que la plupart du temps il se produit un effet de loupe parce qu'on ne voit plus qu'elle et que chercher des boucs-émissaires représente toujours une facilité.

Or, l'e-commerce en France ne représente, pour l'instant, que 10 % du commerce de détail et Amazon n'y occupe que 20 % des ventes (*Les Échos*, le 10 novembre 2020). Mais il faut se méfier des chiffres bruts ; en effet, au-delà de ces ventes directes Bruxelles lui reproche d'exploiter à son avantage les données générées par ses vendeurs tiers, qui représentent près de 60 % du volume des ventes. En accumulant des informations sur les produits, les transactions, les prix... Amazon s'octroie un avantage concurrentiel pour « cibler la vente de ses propres produits », a dit la commissaire à la Concurrence, Margrethe Vestager (*Les Échos*, le 12 novembre 2020). Ces vendeurs tiers bénéficient certes de l'infrastructure de la plateforme, mais comme les agriculteurs travaillant avec OGM, ils en deviennent captifs pour

leurs approvisionnements. La concentration qui résulte de tout cela entraîne des destructions d'emplois (2,2 supprimés pour 1 créé, selon le député LREM Mounir Mahjoubi, auteur de deux rapports sur l'entreprise de Jeff Bezos), une faible contribution fiscale, une artificialisation des sols via ses gigantesques entrepôts. « Amazon ne veut pas être un acteur dans le marché mais veut être le marché » (*Libération*, le 18 novembre).

Plus étonnante est l'évolution des pratiques de conventions collectives au cours de la crise sanitaire. En effet, les conventions collectives au niveau de l'entreprise, instaurées par la loi travail de 2016, se sont développées non principalement sur la base d'un accord entre partenaires sociaux (la CGT est globalement contre, même si elle signe des plans sociaux d'entreprise PSE), mais du fait de la crise sanitaire. Le dialogue social au plus près du terrain a pris une place croissante. Plus de 80 000 accords ont été signés en entreprise en 2019, soit une hausse annuelle de 30 %, et même de 38 % (27 140 accords) pour les sociétés de moins de cinquante salariés. Qu'il s'agisse de négocier sur la participation, les salaires ou le temps de travail. Depuis mars, la crise sanitaire occupe le devant de la scène, avec 8000 accords d'entreprises et cinquante-trois accords de branche, selon le ministère du Travail.

En 2016, les syndicats s'inquiétaient que des employeurs soient tentés de faire de la négociation d'entreprise sur la sauvegarde des emplois un élément de leur compétitivité commerciale et financière, en d'autres termes du « dumping social ». La crainte reste fondée en 2020. Mais force est de constater que la proximité au sein d'une même entreprise leur permet d'être très réactifs dans un contexte où le temps est compté (*Le Monde*, le 29 octobre).

Nous venons d'en avoir un exemple remarquable avec l'usine Firestone de Béthune où la CGT a refusé de signer l'accord. Revenons sur le contexte industriel. Poznan (Pologne) et Tatabanya (Hongrie) sont deux nouvelles usines du groupe ouvertes respectivement en 1998 et 2008 et agrandies régulièrement depuis. « La spécialisation des usines de Poznan et de Tatabanya dans le pneumatique HRD [c'est-à-dire haut de gamme, NDLR] en comparaison des trois usines d'Europe de l'Ouest s'explique par la stratégie industrielle déployée par le groupe Bridgestone dont Firestone fait partie sur les vingt-cinq dernières années », est-il écrit noir sur blanc dans ce document. Ce choix a permis au groupe japonais d'investir sur le segment de marché le plus porteur et de profiter d'une main-d'œuvre moins onéreuse. De quoi doublement accroître sa marge, tout en se rapprochant géographiquement des constructeurs automobiles ayant délocalisé leurs propres usines en Europe de l'Est. Au sein de Bridgestone, on mesure la « performance opérationnelle » des usines avec un indicateur très particulier : le nombre de « kilos de caoutchouc transformés par heure [et par] homme ». À ce jeu-là, les ouvriers français n'avaient aucune chance, eux qui ont vu leur « productivité »

diminuer de 44 % entre 2010 et 2019. *A contrario*, celle de leurs collègues italiens s'est accrue depuis 2016 et celle des Espagnols s'est maintenue. Cette différence s'explique notamment par le fait que les sites de Burgos et Bari ont accepté de signer des « accords de compétitivité » passant par des baisses de rémunérations et des aménagements du temps de travail. Appelés à voter sur un plan similaire en 2019, les salariés de Béthune l'ont rejeté à 60 % (*Libération*, le 17 novembre). Mais là où l'on voit le changement de rapport de forces, c'est dans la différence entre les actions coups de poing de Goodyear et de Continental (pneus entassés et brûlés ; nombreuses manifestations, etc.) et la méthode de négociation de l'intersyndicale et surtout de la CGT chez Firestone.

Pour qui ne voudrait pas se rendre compte de la transformation des procès de travail et de production et en conséquence des caractères du salariat aujourd'hui, rappelons que la CGC est devenue le premier syndicat du groupe Renault et trois des quatre organisations syndicales du groupe (CFE-CGC, CFDT et FO) ont signé l'accord « transformation des compétences », qui donnera le coup d'envoi aux suppressions de 2 500 postes dans les fonctions tertiaires et l'ingénierie.

Consciente des excès de la libéralisation dans une période de crise sanitaire et d'incertitude qui fait remonter à la surface la reproduction problématique des rapports sociaux capitalistes, la commission européenne vient de se pencher sur la question des salaires minimum dans l'UE. Sans s'attacher à créer un SMIC unique qui ne tiendrait pas compte des différences entre pays, elle constate que la part de travailleurs pauvres progresse dans l'UE (de 8,3 % en 2007 à 9,4 % en 2018), que les salaires minimaux s'éloignent de plus en plus des salaires médians<sup>5</sup> et que même rapportés aux niveaux de vie locaux, les écarts de SMIC entre États, surtout entre l'ouest et l'est de l'Europe, sont facteurs de dumping. Le principe du salaire minimal existe déjà dans les 27 États membres de l'UE. Dans vingt et un, il est fixé à l'échelle nationale, mais dans les six autres (Danemark, Italie, Chypre, Autriche, Finlande et Suède), il est procédé par conventions collectives. Les salaires minimaux varient grandement, allant de 312 euros/mois en Bulgarie à 2142 euros au Luxembourg. Bruxelles constate des minimaux plus élevés et une couverture plus large dans les pays où les partenaires sociaux sont pleinement associés *via* les conventions collectives. Dans ce contexte, la proposition vise à renforcer la négociation et la transparence dans les 21 pays avec un salaire minimum national afin d'y encourager leur augmentation. L'idée est que les salaires minimaux doivent rattraper les autres salaires, qui ont augmenté ces dernières décennies et les ont ainsi laissés à la traîne (*Les Échos*, le 29 octobre). Enfin, la Commission constate que les CDI représentent moins de 50 % des contrats occupés par les 10 % de ménages les moins aisés, contre plus de 70 % à l'autre bout de l'échelle de distribution. Face à cette situation, le dispositif prône une démarche plus « inclusive » surtout en direction des

secteurs actuellement les plus en difficulté depuis mars — aéronautique, commerces jugés non essentiels, transports, loisirs, hôtellerie-restauration... — qui comptent pour environ 9 % du PIB, mais emploient 13 % des salariés du privé (*Les Échos*, le 17 novembre).

La crise sanitaire risque aussi de modifier le rapport stocks/flux qui faisait que la majorité des emplois restaient « garantis » et que la précarité concernait surtout les entrants (nouveaux ou répétés). En effet, l'équilibre du marché de l'emploi est souvent résumé par un chiffre : celui des créations nettes d'emplois salariés. Cette mesure résulte de la confrontation de flux de sens opposés dont l'amplitude peut pourtant être supérieure au stock d'emplois. Ainsi, en 2019, alors que le secteur privé occupe un tout petit peu moins de 20 millions de personnes, ce sont près de 24,6 millions d'embauches qui ont été enregistrées, dont 3,9 millions en CDI. Dans l'autre sens, il a été mis fin à 24,4 millions de contrats, dont 3,7 millions de CDI. Ces flux illustrent la puissance des réallocations permanentes de main-d'œuvre propres au processus de destruction-crédation. Une variation même minime de cette rotation dans l'emploi peut ainsi avoir très rapidement des conséquences majeures sur l'évolution du stock d'effectifs en poste. Au cours du confinement du printemps, l'emploi total a fortement diminué. Il l'a plus fait en raison de l'arrêt des embauches que d'une hausse des fins de contrats. Ces dernières ont au contraire chuté (-47 % sur un an), mais dans une moindre mesure que les premières (-51 % sur un an), dont la baisse a été particulièrement prononcée pour les CDD. Ce phénomène illustre par la caricature que le gel de la rotation dans l'emploi peut rapidement déboucher sur le recul des effectifs. Il le fait parce que ce gel n'est pas aussi vif selon qu'il touche les flux entrants ou les flux sortants. En période de récession, les positions se figent, les sorties pour cause de démission chutent contribuant au recul des embauches, déjà menacées par la frilosité des employeurs face à un environnement incertain (*Les Échos*, le 23 novembre).

La situation est néanmoins contrastée suivant les pays de l'UE et elle s'apprécie aussi différemment en fonction des outils statistiques utilisés. Ainsi, la pauvreté aurait reculé l'an passé **en France**. Selon les premières estimations de l'Insee publiées mercredi, le taux de pauvreté aurait baissé de 0,3 point et se serait établi à 14,5 % de la population en 2019. Concrètement, cela signifie qu'environ 210 000 personnes seraient sorties de la pauvreté l'année dernière. Environ 9,1 millions de personnes vivraient toutefois encore sous le seuil de pauvreté correspondant à 60 % du niveau de vie médian — c'est-à-dire le niveau de vie qui partage la population française en deux, l'une gagnant plus, l'autre moins. En fait, l'an passé, le niveau de vie médian a lui-même crû de 2 % environ. Mais le niveau de vie des personnes modestes aurait augmenté plus vite que le niveau de vie médian, principalement en raison de la forte hausse de la prime d'activité, avance l'Insee. L'an passé, pour répondre aux « Gilets jaunes », la prime d'activité a été réformée. Les montants ont été augmentés et des



personnes aux revenus un peu plus élevés ont pu en bénéficier. En 2019, 4,35 millions de foyers, soit 1,3 million en plus qu'en 2018, ont perçu la prime d'activité pour un montant moyen de 185 euros. La revalorisation de la prime d'activité aurait profité d'abord aux 40 % de personnes au niveau de vie la plus faible. S'y est ajouté dans le même sens la baisse de la CSG pour les retraités modestes et la fin de la taxe d'habitation. « D'autres mesures contribueraient aussi à augmenter le niveau de vie des plus modestes et à diminuer les inégalités, comme les revalorisations exceptionnelles de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et du minimum vieillesse (Aspa) », note l'Insee. Ainsi, les inégalités auraient légèrement baissé (coefficient de Gini<sup>6</sup>). Mais la crise engendrée par le Covid-19 devrait avoir des effets inverses cette année. Au ministère de la Solidarité et de la Santé, on juge « la progression des demandes de revenus de solidarité active (RSA) en septembre et octobre très inquiétante ; on évoque le chiffre de 3000 demandes supplémentaires de RSA par jour. Les destructions d'emplois occasionnées par la crise expliquent ce phénomène. Les nouveaux arrivants sur le marché du travail ne trouvent pas d'emploi et les indépendants, parfois des commerçants touchés par la crise, font des demandes de RSA. Le ministère assiste « à un afflux de nouveaux publics » (*Les Échos*, le 19 novembre).

Sur la question plus précise du rapport inégalités/pandémie, une recherche récente sur la **Belgique**, pays particulièrement touché par la pandémie, éclaire la question des inégalités face à la pandémie, tout en mettant en évidence le caractère nécessairement ambigu de toute réponse. Elle se base sur les données fiscales individuelles et examine la corrélation entre la mortalité excédentaire durant la première vague et le niveau de vie relatif des personnes décédées. À âge donné, au-delà de 65 ans, la mortalité excédentaire en 2020 se révèle être trois fois plus élevée chez les 10 % de personnes les plus pauvres par rapport aux 10 % les plus riches. Sur une base individuelle, la pandémie a donc été inégalitaire. Il se trouve cependant que ce *ratio* est à peu près identique lorsque l'on considère la mortalité des années précédentes. En d'autres termes, la probabilité de décès chez des personnes du même âge a augmenté à cause du virus dans des proportions similaires selon leur niveau relatif de revenu, ce qui correspond bien sûr à un accroissement absolu de cette probabilité plus élevé chez les plus pauvres. En termes absolus, la pandémie a donc exacerbé l'inégalité de la population belge devant la mort ; en termes relatifs, elle l'a laissée pratiquement inchangée (*ibid.*).

**En Italie**, le patronat estime que l'actuel demi-confinement aggravera le recul du PIB, qui sera de près de 12 % avec une perte de 216 milliards d'euros pour l'économie italienne. C'est plus que les 209 milliards d'euros promis par le plan de relance européen pour lui permettre de surmonter l'une des pires récessions de la zone euro. Quelque 50 000 bars et restaurants sont menacés de fermeture d'ici la fin de l'année et 350 000 emplois risquent d'être

supprimés sur tout le territoire. « L'automne sera chaud », s'est inquiétée la ministre de l'Intérieur. « Le pays est fatigué, reconnaît Giuseppe Conte. La pandémie provoque la colère, la frustration, en créant aussi de nouvelles inégalités, qui s'ajoutent à celles qui existent déjà. Les manifestations, ce serait un comble qu'il n'y en ait pas. Si, aujourd'hui, j'étais de l'autre côté, moi aussi je ressentirais de la colère contre les mesures du gouvernement. » (*Les Échos*, le 30 octobre 2020). L'écrivain Roberto Saviano, spécialiste des mafias, évoque quant à lui « un désespoir grandissant qui naît des défaillances des institutions. C'est ce désespoir qu'il faut regarder en face pour comprendre l'insurrection napolitaine. Sinon, nous devons nous attendre à d'autres insurrections. Aujourd'hui à Naples, demain dans le reste de l'Europe. » À Naples et ailleurs ; ainsi, depuis des années, les Calabrais, comme des millions d'autres habitants du sud du pays, ont pris l'habitude, en cas de maladies graves, de prendre l'avion pour se faire soigner dans les structures ultramodernes de Lombardie, de Vénétie ou d'Émilie-Romagne. Ce tourisme médical interne, en constante augmentation, a un coût exorbitant pour les régions les plus pauvres du pays, et procure un surcroît de ressources aux plus riches — les indemnités versées par les régions du Sud à celles du Nord sont estimées à 5 milliards d'euros par an —, alimentant encore le déséquilibre. Mais, en temps de pandémie, les frontières intérieures du pays se referment, si bien que les habitants se trouvent livrés à eux-mêmes, conscients du fait que les hôpitaux locaux auront à peine les moyens de les soigner.

« Le seul acteur social qui était absent dans la crise la plus sensationnelle de la modernité est donc arrivé sur scène, à Naples : c'est la rébellion qui descend sur la place [...] contre tout, la région, le gouvernement, les règles, la prudence, la peur, car elle est en dehors du système, dérivant en un seul endroit inconnu de la politique où même le contrat entre l'État et les citoyens ne semble plus avoir de valeur [...] Comme Naples l'a anticipé, on fait les comptes de cette urgence sans fin, de cette précarité permanente, de cette instabilité constante, et on découvre que le coût est au moins aussi élevé que le risque de contagion, et on présente le bilan au pouvoir. Chacun a ses raisons de protester, il n'y a actuellement aucune échéance nationale dans la rue, il n'y a donc pas de plan unifié capable de recueillir les différentes plaintes, de les transformer en une cause générale, puis en une occasion politique. [...] Ainsi, les jeunes qui font de la livraison à domicile en vélo se trouvent à côté des pizzaioli qui ont peur de la fermeture, des chômeurs, des soignants, des vendeurs de souvenirs qui ont replié leurs étalages : chacun avec une catégorie de colère distincte, avec une revendication professionnelle spécifique, avec un crédit de travail spécifique, dans un ensemble de ressentiments distincts unis seulement dans la rébellion. [...] Un élément fédérateur existe en fait, et c'est la déception générale devant les trous que chacun découvre chaque jour dans la couverture des soins de santé de base [...], en plus des transports publics surchargés porteurs d'infection. Le sentiment est celui de l'abandon pour le citoyen laissé seul, [...] alors

que la puissance publique — État et Régions — a gâché l'été en polémiques, apportant une nouvelle confirmation de l'effondrement du pays, à partir de la puissance publique ».

Qui écrit ces mots ? Un représentant extrémiste des centres sociaux ou de l'ultra-droite ? Un camorriste intéressé à étendre l'ordre criminel dans les territoires ? Non, c'est l'ancien directeur du journal *La Repubblica*, sur les pages de ce dernier, dans son article du lundi 26 octobre : « Le virus de la rébellion ».

## Interlude

- Dans les hôpitaux d'Orléans, comme dans tous les autres, les services sont débordés et les réanimations sont menacées de saturation. C'est pourtant le moment choisi par les magistrats de la chambre régionale des comptes pour rendre public un rapport qui reproche à cet établissement, inauguré en 2015, d'avoir été « surdimensionné » et d'afficher « une surcapacité de 133 lits » ! (*Le Canard enchaîné*, le 11 octobre).
- Les hôpitaux ne manquent plus d'équipements de protection, à en croire le ministère de la Santé. En témoigne un avis placardé, le 27 octobre, dans l'hôpital parisien Georges-Pompidou avertissant le personnel d'« un approvisionnement en tension » sur les casques de protection renforcée des chirurgiens et des infirmières. Ces surblouses sont désormais réservées pour les interventions « longues et/ou sanglantes ». Avec cet avertissement : « Pour pouvoir continuer à opérer, il est important de gérer la pénurie. » (*ibid.*).
- Pour respecter le protocole sanitaire envoyé par le rectorat, les professeurs d'éducation physique et sportive de l'académie de Rennes auront fort à faire : « La distance physique entre les élèves devra être contrôlée, leur ordonne le document, avec les indicateurs suivants : la distance de 2 mètres est à respecter pour un effort inframodéré, les distances à respecter sont de 5 mètres pour une marche rapide ou pour une position statique avec un effort important et de 10 mètres pour la course (*ibidem*).
- Monoprix et la publicité critique ([à voir là](#)) 23/11 : : « Une commission venant de décider que l'eau ça mouille, nous avons finalement le droit de vous vendre des parapluies » (Votre équipe Monoprix).
- Si Ricœur a fait l'éducation philosophique de Macron on se demande qui a fait l'éducation politique de la ministre de l'Enseignement supérieur qui a déclaré : « Veut-on préserver la capacité à débattre, à se mobiliser, à manifester dans une université ? La réponse est oui. Pour cela, il ne faut pas de conférences empêchées, ni d'affrontements entre blacks blocs et antifas dans des amphithéâtres » ! (*Les Échos*, le 20 novembre).

## Comment fonctionne le couple pandémie/économie

— Les grandes entreprises ont réorganisé leurs activités et ont eu tendance à se débarrasser de certaines branches quand elles les estimaient peu valorisables, telles les transports, la logistique ou les services de gestion des installations appelés *facility management* (sécurité, nettoyage, restauration, entretien des infrastructures ou des espaces). Les services externalisés sont assurés par des entreprises souvent petites et soumises à l'hyper-concurrence ; même si elles sont parfois de taille importante, elles doivent sous-traiter elles-mêmes pour rester compétitives. Le rapport de force avec les puissants donneurs d'ordre est tel que les sous-traitants subissent une pression continue pour baisser leurs prix : se déploie alors un cercle vicieux puisque leurs marges étant faibles (autour de 3 %) elles limitent l'investissement, ce qui maintient la dépendance aux donneurs d'ordre. (*Le Monde*, le 29 octobre). C'est dans ce type de secteur qu'il risque d'y avoir le plus de défaillances d'entreprises qui sont pour le moment en partie retardées par les mesures de soutien aux entreprises (chômage partiel et baisse des charges<sup>7</sup>). Les journalistes économiques parlent à ce sujet d'entreprises « zombies » (il y a trente ans ils ne parlaient, eux et les économistes politiques à la Raymond Barre que de « canards boiteux »). Faut-il sauver tout le monde ? C'est évidemment la question que se posent les analystes et particulièrement les partisans de la théorie de la « destruction créatrice (Schumpeter). Pour l'instant, c'est quasiment le cas. Plus de 97 % des entreprises qui ont demandé un prêt garanti par l'État en ont obtenu un. Tant et si bien qu'à la fin septembre, le nombre de défaillances d'entreprises sur un an restait inférieur de 30 % à la même période de 2019. Même dans l'hôtellerie-restauration, le nombre de faillites sera cette année moins important que l'an passé, et peut-être même à un plus bas depuis de quinze ans. Avec la fermeture des tribunaux, Patrick Artus, chef économiste de Natixis, voit, lui, une autre raison de ne pas se presser. Aujourd'hui, « l'incertitude est telle qu'on ne sait pas quels secteurs vont retrouver un niveau d'activité normal à terme et ceux qui ne vont jamais le retrouver. Donc, la seule chose à faire en attendant, c'est de sauver tout le monde », selon lui. « Une fois qu'on aura un vaccin, on y verra plus clair. On pourra, dans un an, effectuer une sélection, via les banques, dont c'est le métier. L'État, lui, pourra alors choisir de soutenir les secteurs qu'il jugera stratégiques à terme pour le pays (*Les Échos*, le 17 novembre).

— On peut aujourd'hui émettre des doutes quant au processus de relocalisation annoncé à l'époque du premier confinement. Ainsi, à la fin octobre, 33 % des dirigeants internationaux interrogés n'envisagent pas de changement majeur de leurs chaînes de production et de leur approvisionnement alors qu'ils n'étaient que 2 % dans ce cas en avril dernier. De même, la relocalisation des activités industrielles ne séduit que 24 % des dirigeants, contre 37 % en avril. « Il n'y aura pas de grand soir de la *supply chain* des multinationales en 2020 ni en

2021, considère Marc Lhermitte, associé chez EY chargé des questions d'attractivité. D'abord, parce que les activités asiatiques de ces industriels sont en croissance, ce qui n'est pas le cas en Europe. Ensuite, parce que cela coûte cher de réorganiser les chaînes de valeur. Or, la priorité est aujourd'hui donnée à la réduction de la voilure, à la baisse des coûts fixes pour dégager du cash. Les dirigeants ont le pied sur le frein », ajoute-t-il. « En pleine crise sanitaire et économique, les entreprises internationales passent au crible de la rentabilité financière et commerciale leurs projets de développement de lignes de production, de centres de recherche », estiment les auteurs de l'étude. Ainsi les investissements étrangers en France pourraient chuter de 35 à 50 % cette année, selon EY. En résumé, « aujourd'hui, il faut déjà que les patrons de filiales de grands groupes étrangers protègent leurs sites en France », selon Marc Lhermitte. D'ailleurs, les plans de relance dans les différents pays sont importants, mais ne sont plus le facteur primordial dans les projets d'implantation des étrangers. Ces derniers mettent aujourd'hui l'accent sur la sécurité sanitaire, l'anticipation des crises futures et la dynamique des marchés domestiques. Bref, pour rassurer les investisseurs étrangers, « il faut d'abord gérer les six prochains mois avant de penser aux six prochaines années », selon l'expert d'EY. Et à plus long terme ? « Il n'y aura pas de grand mouvement de relocalisations », prévient Selin Ozyurt, économiste chez Euler Hermes. « Tout simplement parce que cela supposerait que les consommateurs soient prêts à payer un prix plus élevé. Or, ce n'est pas le cas », estime l'économiste. « Le mouvement se fera petit à petit, en fonction de la volonté des États de reprendre le contrôle de secteurs qu'ils jugent politiquement stratégiques ». « Il y aura des rapatriements de production pour des familles de produits critiques, comme dans la pharmacie, par exemple, ou qui sont très liées au plan de relance, comme dans l'énergie », juge Marc Lhermitte. L'ampleur des relocalisations pourrait donc être limitée. D'autant que « le mouvement naturel du capitalisme, après une crise, c'est de retrouver la rentabilité pour les actionnaires des entreprises qui ont souffert. Une façon d'y parvenir, c'est de délocaliser encore plus d'usines dans les pays à bas coûts. C'est ce que des multinationales auront le réflexe de faire dans les prochaines années », parie, pour sa part, Patrick Artus, chef économiste de la banque Natixis. Il craint donc une nouvelle vague de délocalisations<sup>8</sup> et une concurrence fiscale exacerbée entre les pays européens pour attirer les étrangers, la baisse des impôts étant la manière la plus rapide pour améliorer l'attractivité d'un territoire. D'où la baisse des impôts de production de 10 milliards d'euros en France dès l'an prochain (*Les Échos*, le 19 novembre)

Un mouvement de délocalisation pourrait bien, par contre, advenir dans les activités de service. C'est en tout cas ce qu'affirme El Mouhoub Mouhoud, professeur d'économie à l'université Paris-Dauphine, y compris pour des tâches élaborées. Les confinements liés à la pandémie de Covid-19 ont accéléré l'adoption et l'usage des technologies numériques dans

de nombreux secteurs d'activité. En France, le nombre de téléconsultations de médecine a été multiplié par plus de 100 entre février et avril 2020. À l'université, les étudiants suivent désormais les cours depuis l'étranger, en visioconférence. « La distance n'est plus un obstacle à la fourniture d'un service », observe M. Mouhoud (*Le Monde*, le 27 octobre). En fait, la prochaine frontière de la mondialisation se trouve dans les services. C'est le secteur le plus protégé, avec de nombreuses barrières non tarifaires, les marges de progression sont donc les plus importantes.

L'emploi « principalement indépendant » pesait 12,1 % du total des emplois en 2019, contre 10,6 % en 2008, selon l'enquête emploi de l'Insee. Il faut y ajouter les centaines de milliers de salariés qui cumulent une activité secondaire non-salariée. Si le développement de plateformes numériques offrant des jobs rémunérés à la tâche a participé à cet essor, il est avant tout le résultat d'une politique initiée par Nicolas Sarkozy et poursuivie par ses successeurs : construire une France de petits entrepreneurs dont le fer de lance est le régime fiscal-social simple et attractif d'auto-entrepreneurs (devenu micro-entrepreneurs). Face à des perspectives d'emploi dégradées par la crise de 2008-2009, le régime a connu un succès immédiat. S'y sont ensuite engouffrés des travailleurs voulant échapper au poids de la subordination ou qui souffrent de discriminations sur le marché du travail. D'après les chiffres de l'Acoss, on comptait, au dernier trimestre 2019, 1,7 million de micro-entrepreneurs « administrativement actifs », soit une hausse de 20 % en une année. Près d'un million d'entre eux avait déclaré un chiffre d'affaires positif. Cette nouvelle France entrepreneuriale a même gagné en maturité. Le revenu des micro-entrepreneurs s'est envolé, avec la constitution d'une clientèle : au quatrième trimestre 2019, les micro-entrepreneurs économiquement actifs ont ainsi déclaré en moyenne plus de 4 000 euros de chiffre d'affaires, soit le double du niveau observé cinq ans auparavant ! Malgré des tensions persistantes, les micro-entrepreneurs avaient fini par cohabiter avec les indépendants classiques, qui restent majoritaires, notamment dans l'artisanat. Mais cet équilibre est désormais fracassé par l'ampleur du choc de la crise sanitaire.

— Amazon arrive-t-il à concilier les consignes sanitaires avec la hausse de l'activité à l'approche des fêtes ? Mardi, les syndicats SUD et CGT d'Amazon France dénonçaient des conditions de travail « à risques » pour les employés ; des conditions accentuées à l'approche des fêtes. « Depuis le premier confinement, des mesures avaient été mises en place garantissant la sécurité des salariés. Mais ce, dans le cadre d'un effectif normal. Ce qui n'est plus le cas aujourd'hui alors que nous sommes en sureffectif à l'approche de la période de décembre. Le sureffectif empêche la bonne mise en place de la distanciation sociale dans certaines zones » (ce sont les syndicats qui s'expriment !). Et voilà ce qu'ils demandent : Qu'attendez-vous concrètement de votre entreprise ? « Nous demandons en contrepartie une

augmentation de 2 euros bruts de l'heure, comme c'était le cas lors du premier confinement, ainsi qu'une prime de 1 000 euros. Sans compter le maintien à 100 % du salaire des personnes à risque qui sont en activité partielle durant la crise sanitaire ». Pour l'instant, la direction a refusé catégoriquement de négocier sur ce plan (*Libération* le 19 novembre). L'histoire ne nous dit pas si ceux qui représentent le « sureffectif » toucheront « la prime syndicale ».

— Les phases de récession endurées par l'économie française depuis cinquante ans ont toujours été propices à un rééquilibrage de la balance commerciale. D'un solde déficitaire, celle-ci est redevenue excédentaire après les récessions de 1975 et de 1992-1993. Le déficit a été fortement réduit après la récession de 2008-2009. Il n'en est pas de même avec la crise actuelle parce que comme nous l'avons dit dans un texte précédent, la crise n'étant pas économique, mais un effet de la crise sanitaire il est vain d'y chercher des points de comparaison. Si par exemple on a pu bénéficier d'une moindre charge pétrolière due à la baisse du prix du pétrole, la chute des exportations de l'industrie aéronautique (qui représentent 10 % de nos exportations de biens) et les échanges de produits industriels présenteront un déficit aggravé de plus de 30 milliards d'euros par rapport à 2019. A elle seule, la dégradation du solde des échanges de matériels de transport explique déjà les deux tiers de celle de la balance des échanges de produits industriels. Si l'on ajoute à cela la vive accélération des importations de dispositifs médicaux pendant le confinement d'un côté et de l'autre, la chute des recettes tirées des visites des voyageurs étrangers (-17 milliards en 2020), on comprend alors que le déficit de la balance courante, loin de se réduire, se creusera en 2020. Il serait de près de 60 milliards d'euros (2,6 % du PIB), contre 17 en 2019. Loin d'avoir atténué l'un des traits structurels de l'économie française, à savoir son déficit de compétitivité à l'exportation, l'épidémie l'a au contraire renforcé parce qu'elle mord sur certains de ses (rares) points forts sectoriels traditionnels (aéronautique, luxe, tourisme...) (*Les Échos*, le 26 octobre).

— Pour les économistes P. Artus et O. Pastré (*ibid.*) trois menaces au moins pèsent sur l'économie mondiale post-Covid : une succession de bulles prêtes à éclater du fait même de la surliquidité provoquée par la réaction des autorités ; une stagflation (situation paradoxale ou stagnation de la croissance et inflation cohabitent) qui a conduit au grand « décrochage » des années 1970 ; et une baisse des gains de productivité conduisant à une chute de la croissance potentielle donc de long terme (*Les Échos*, le 28 octobre). Et la façon dont ils envisagent d'y remédier reste très libérale et peu « inclusive » sauf sur l'extension du RSA aux jeunes.

Comme en mars, mais de façon moins brutale, Bercy a momentanément perdu le combat

contre le ministère de la Santé dont le but principal est de limiter les déplacements. Sans que l'on puisse dire qu'il s'agisse d'une volonté politique, les commerces et marchés devaient être sacrifiés aux supermarchés et à l'e-commerce (les exemples du secteur du jouet touché de plein fouet par un reconfinement d'avant les fêtes et, par contraste, le *Black Friday*, sont emblématiques de ce qui se joue dans ces secteurs, même si des négociations de dernière minute ont retardé ce dernier d'une semaine).

On retrouve ici une constance de la technocratie française depuis Giscard contre le petit commerce et ce qui peut être considéré comme une culture de l'ancien monde, celui de la proximité, du local, du client-ami, du lien du quartier, toute chose jugée ringardes (déjà l'ancien monde et le nouveau monde) quand les hypermarchés poussaient comme des champignons à côté des ronds-points, mais qui ont retrouvé indirectement un peu de leurs lettres de noblesse du fait des excès du gigantisme, la critique du « progrès » en voie de disparition et que le Covid ne fait qu'accélérer. Les supérettes de centres-villes vont rester ouvertes, pour les personnes aisées, les hypermarchés pour les pauvres. Il ne restera plus rien de la ville où il n'existe déjà plus d'indépendants, mais que des franchisés. Comme toujours avec la dynamique du capital, on ne repart pas de zéro, mais d'une défaite supplémentaire, même si en l'occurrence, nous n'avons pas eu à livrer un combat puisqu'il était contre un Corona sur lequel nous n'avions aucune prise.

La stratégie du *stop and go* qui semble avoir été choisi par le gouvernement français (en fait un compromis entre Véran et Le Maire) risque d'être très coûteuse en termes de perte de croissance potentielle si on raisonne dans les termes dominants chez les économistes. En effet, elle crée de l'incertitude du côté des entreprises, qui ne savent jamais exactement quand la période courante de *go* va prendre fin, ni quelle sera l'ampleur des phases d'expansion et des phases de recul de l'activité. Prenons l'exemple de la France : la croissance (sur le trimestre) a été de -13,7 % au deuxième trimestre 2020, de +18,2 % au troisième trimestre, elle sera probablement comprise entre -8 % et -10 % au quatrième trimestre. Face à cette double incertitude, et surtout si celle-ci est appelée à se prolonger dans le futur, les entreprises vont faire le choix du court terme et la presse adopte déjà un langage quasi médical pour en rendre compte avec l'emploi hors d'usage économique de « résilience », désignant la capacité ou non de résister aux chutes périodiques de l'activité, en un mot de survivre, plutôt que celui de dégager des perspectives à long terme. Elles vont privilégier leur capacité à réagir rapidement aux pertes de production. Plutôt que de créer des emplois durables et qualifiants, qui favorisent à la fois la croissance et la mobilité sociale ascendante, elles vont recourir plus systématiquement aux emplois temporaires (contrats de travail courts, intérim plutôt que des emplois permanents, mobilité géographique pour sauvegarder des emplois à tout prix au risque d'une déqualification ou d'une dégradation des



conditions de vie). Et donc, contrairement aux vœux effectués pendant le premier confinement en faveur de la relocalisation d'activités et « la reconquête de chaînes de valeur et des compétences industrielles », elles vont continuer à externaliser des fonctions dans de nouveaux secteurs (informatique, transports, comptabilité, gestion des données, sécurité, etc.) et s'appuyer plus que jamais sur la délocalisation et la diversification internationale de leur production, afin que tous les sites de production ne soient pas simultanément touchés par le confinement. Enfin, plutôt que d'investir dans la recherche et développement et les équipements innovants, les entreprises vont chercher à constituer des réserves en prévision des périodes de rechute de la production ; d'où une détention très importante de cash, de réserves monétaires, de façon à éviter la faillite. Autant de choix qui vont plomber la croissance potentielle des pays qui pratiquent le « stop and go » sanitaire : moins d'efforts de formation, moins d'investissements innovants, moins de prises de risque et moins de relocalisations (P. Aghion et P. Artus, tribune *Le Monde* (abonnés), le 8 novembre).

Néanmoins, les entreprises françaises ont dans l'ensemble joué le jeu sur la question des dividendes. Près des deux tiers des grandes entreprises françaises ont réduit ou supprimé leurs dividendes. Appelées à la modération sur les dividendes et les rachats d'actions par le gouvernement, les grandes entreprises françaises ont en majorité joué le jeu. À lire le dernier rapport annuel du Haut Comité de gouvernement d'entreprise (HCGE), 32 entreprises adhérentes de l'Association française des entreprises privées (hors holdings familiaux et groupes étrangers) ont annulé leurs distributions de dividendes par rapport au montant initialement annoncé au titre de l'exercice 2019, et 31 d'entre elles les ont diminuées (soit les 2/3). Dans l'ensemble elles ont aussi suivi les recommandations sur la baisse de rémunération des dirigeants de 25 % pour alimenter les caisses en vue du chômage technique. Par contre 6 entreprises du CAC 40 ont versé l'intégralité des dividendes de l'année (*Les Échos* du 9 novembre).

— Les investissements directs à l'étranger (IDE) au niveau mondial ont plongé de 49 % sur un an au cours du premier semestre 2020, selon un rapport de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced) publié mardi. Les pays industrialisés, qui représentent normalement 80 % des transactions mondiales, ont été les plus touchés, avec des flux tombant à 98 milliards de dollars, un niveau atteint pour la dernière fois en 1994. Pour la première fois, les IDE vers l'Europe ont été négatifs, à -7 milliards de dollars contre 202 milliards un an plus tôt. Ceux vers les États-Unis ont chuté de 61 %. Les IDE ont le plus fortement diminué en Italie, au Brésil et en Australie, qui avaient été les principaux bénéficiaires en 2019. En revanche, ceux en direction de la Chine ont résisté. Les flux d'investissement sont attendus en baisse de 30 % à 40 % cette année et devraient reculer « modérément », de 5 % à 10 % en 2021, a indiqué James Zhan, directeur de la division investissement et entreprise à la Cnuced ; *Les Échos*, le 28 octobre). En France, les prévisions

sont une baisse de 14 % en 2020 pour une simple hausse de 4 % en 2021 variable suivant les secteurs : à cela trois raisons, la politique de *stop and go* sur la question sanitaire ne permet pas de définir une perspective ; les mesures du plan de relance ne sont pas des mesures de court terme (la fameuse relance « verte ») ; et enfin elle n'est pas axée sur une hausse de la demande (refus de baisser la TVA comme l'Allemagne l'a pourtant fait), mais sur le rétablissement des marges de l'offre (baisse des impôts de production).

*Temps critiques*, le 26 novembre 2020

1. Un quintile représente 20 % d'une population donnée ; le premier quintile représente donc le premier cinquième des données (1 % à 20 %) ; le deuxième quintile représente le deuxième cinquième (21 % à 40 %) et ainsi de suite. Il y a donc 4 quintiles dans une distribution (20 %, 40 %, 60 % et 80 %). Le troisième quintile est donc celui compris entre 41 et 60 % de la distribution des revenus. [↔]
2. Il pourrait entraîner une modération salariale », estime Jawad Lemniaï, directeur chez EY consulting (Les Échos, le 23 novembre). Sans compter que « le travail à domicile aura des conséquences à terme sur les formes d'emploi, poursuit-il. En individualisant encore un peu plus le travail, ce sera un nouvel appel d'air pour le statut de micro-entrepreneur ». [↔]
3. Libération, qui a doublé Le Monde en tant que journal de tous les pouvoirs, essaie de se poser en défenseur des salariés et part en chasse pour traquer les patrons désobéisseurs dans son enquête du 6 octobre 2020. [↔]
4. Depuis le 20 février, le cours de Google a grimpé de 17 %, celui d'Apple de 47,5 %, celui de Facebook de 38 % et celui d'Amazon de 55 %. Le CAC40 a, lui, reculé de 17 % (Le Monde, le 7 octobre ). [↔]
5. Le salaire médian est plus utilisé que le salaire moyen quand l'éventail des salaires s'accroît car ce dernier « écrase » les extrêmes. [↔]
6. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 et se calcule à partir de la courbe de Lorenz qui mesure l'écart à l'égalité représentée par la diagonale du carré. Plus la courbe qui est en dessous est éloignée de la diagonale plus l'inégalité est grande. [↔]
7. D'après P. Cahuc, il y a en France 55 000 défaillances d'entreprises en France en moyenne et le « retard » estimé à cause du Covid s'élèverait déjà à 15 000 (Les Échos, le 6 octobre 2020). [↔]
8. -10 %, c'est, en points, le recul de la part de l'industrie dans le PIB français depuis 1980, selon le dernier rapport de France Stratégie consacré aux « politiques industrielles ». Elle était ainsi, en 2018, de 13,4 % contre 25,5 % en Allemagne et 19,7 % en Italie. Les délocalisations y ont été plus massives qu'ailleurs ; 62 % du personnel des entreprises françaises travaille hors de France, contre 38 % pour les

entreprises allemandes. En quarante ans, 2,2 millions d'emplois ont été perdus. C'est « depuis 2000 la performance la plus médiocre des pays d'Europe de l'Ouest », renchérit France Stratégie, qui constate un léger mieux depuis le choc du rapport Gallois en 2012. Mais, à l'inverse de nombreux observateurs focalisés sur le prix de la main-d'œuvre, le rapport ne jette pas la faute sur les salaires, mais met en cause la fiscalité (*Libération*, le 20 novembre). Selon les données compilées par Trendeo, les annonces de fermetures ou les fermetures effectives dans l'industrie manufacturière, depuis mars 2020, représentent, en solde net, quelque 19 500 emplois détruits. En effet, si les suppressions atteignent le chiffre de 42 000 postes, elles sont en partie compensées par un peu plus de 22 000 créations d'emplois industriels enregistrées depuis le début de la pandémie. Et en fin d'année, la France devrait perdre bien moins de postes industriels qu'en 2009, lors de la crise financière, lorsque 39 000 emplois de ce type avaient disparu (*Le Monde*, le 21 novembre). [[↔](#)]